

Dossier de candidature

MA BOUTIQUE TEST

21 rue Salengro



Découverte de Talents



Contact : Service développement économique Pôle attractivité
Sandrine FARGE Manager de centre-ville
Dossier à envoyer à l'adresse suivante : sandrine.farge@ville-givors.fr

LA BOUTIQUE TEST

21 rue Salengro

Demande de Réservation

La Boutique Test est un espace de vente au sein du centre-ville de la ville de Givors (69).

Elle a vocation à être louée sur une courte durée, à savoir **un an minimum** renouvelable deux fois.

En effet ce local est mobilisable rapidement (des travaux sont à prévoir mais de moindre mesure) et le bail précaire permettra à des porteurs de projet de démarrer leur activité avec un soutien fort de la ville. Le bien étant propriété de la Métropole un bail commercial classique n'est pas envisageable car l'immeuble fera l'objet à moyen terme d'une réhabilitation globale dans le cadre de l'OPAH RU.

DESCRIPTIF DE LA BOUTIQUE :

La Boutique test est située au **21 rue Salengro** :

Rez-de-chaussée d'un immeuble propriété de la Métropole de Lyon qui fera à terme l'objet d'une réhabilitation globale :

Surface totale : 70m² dont surface de vente de 41m²

Descriptif : Equipé d'un rideau métallique, il est composé d'une première pièce donnant sur rue avec vitrine servant d'espace de vente, d'un espace repos avec toilettes et évier et de 3 autres pièces pouvant servir de cabine d'essayage, de réserves ou d'espace de retouche sans ouvertures extérieures. Le local est donc totalement sécurisé.

Disponibilité : été 2025 (après vérification normes électriques)

Les visites du local se font sur rendez-vous avec le manager de centre-ville Sandrine Farge Tél : 06.72.94.47.89. sandrine.farge@ville-givors.fr

CONDITIONS DE LOCATION :

La Boutique Test est louée un an, renouvelable deux fois.

Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux loués, même temporairement, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.

TARIFS DE LOCATION :

Durée du bail précaire (1 an renouvelable une fois)	Montant de loyer mensuel
Première année	350€
Deuxième année	400€
<u>Troisième année</u>	<u>450€</u>
Charges forfaitaires mensuelles (eau, électricité)	85€

Pour toute location, il faudra également verser les garanties financières suivantes :
- Dépôt de garantie de 900 euros par chèque à l'ordre du trésor public et somme restituée si l'état des lieux de sortie est favorable.

Les dates précises de location seront réajustées afin de rester sur mois entiers.

LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

Horaires d'ouverture :

Le locataire s'engage à ouvrir sa boutique du mardi au samedi à minima et à des horaires réguliers de 10h00 à 18h00 à minima quotidiennement.

Le locataire peut élargir ces horaires d'ouverture s'il le souhaite mais doit impérativement être présent ou légalement représenté aux horaires d'ouverture de la boutique.

Lors de manifestations commerciales organisées par la Municipalité ou par les Associations de commerçants, le locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations.

Activité exercée au sein de la boutique :

Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits qu'il a décrits et présentés en détail dans sa candidature.

Les activités de restauration sont strictement interdites dans ce local. A noter également que le local ne dispose pas de meuble frigorifique. Sont exclues du dispositif les activités de salon de coiffure, de barbier ainsi que toute activité faisant doublon avec l'activité principale d'un commerce présent dans la rue Roger Salengro. Les modifications substantielles du local ne seront pas autorisées.

Respect du voisinage et de l'ordre public :

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas occuper, même temporairement, la chaussée (sauf autorisation d'occupation temporaire) et à ne pas porter atteinte à l'ordre public, sa responsabilité étant directement engagée en cas de

plaintes ou de réclamations.

Aménagement/livraisons :

La boutique est localisée dans une zone où le stationnement est réglementé. Quinze jours avant l'emménagement, l'occupant devra préalablement se présenter dans les locaux de la Police Municipale afin de retirer une autorisation pour pouvoir stationner sur l'aire de livraison devant la boutique le temps de décharger les produits et le matériel nécessaire.

Communication :

Une présentation du porteur de projet et de sa nouvelle activité dans le Givordin est offerte ainsi que deux sur les réseaux sociaux de la ville de Givors, Rhône 69.

La Ville de Givors installe un sticker sur la vitrine du commerce pour relayer son action de redynamisation de la rue.

L'occupant pourra, à ses frais, installer une enseigne et apposer sa propre communication en vitrophanie. Cette communication devra au préalable être validée par le service urbanisme suite à l'instruction du dossier de demande de pose d'enseigne. Toute installation devra être déposée aux frais de l'occupant, à sa sortie. Il est interdit de modifier l'extérieur de la boutique.

Le preneur s'engage à limiter l'ensemble de sa communication qu'elle soit physique, digitale ou événementielle, à son activité professionnelle exercée dans le local mis à disposition. A ce titre, il s'interdit d'utiliser ce cadre pour diffuser, promouvoir ou afficher toute forme de message à caractère idéologique, politique, religieux ou militant, qu'il soit explicite ou implicite. Toute communication devra respecter l'image, les valeurs, la neutralité du lieu, et se concentrer exclusivement sur la présentation de son offre commerciale, ses produits ses services et ses savoir-faire professionnels. Toute dérogation à cette règle devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit des services municipaux.

Entretien et état de la boutique :

Le locataire s'engage à ne pas modifier le local sans autorisation préalable du propriétaire.

Le locataire s'engage à faire le ménage de la boutique à son départ et à la restituer dans le même état que lors de son arrivée. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué par le service urbanisme / ou le Pôle développement économique de la Mairie de Givors.

Le locataire s'engage à faire le tri dans les déchets qu'il sera amené à générer et à les présenter aux lieux et jours autorisés par la ville.

Un contrat de bail commercial dérogatoire sera signé entre la Mairie de Givors et le preneur.

Fait à :

Le :

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »)

Demande de réservation à nous retourner dûment remplie accompagnée de :
(*tout dossier incomplet ne sera pas traité*)

- Description et photographies des produits ou créations qui seront vendues
- Extrait Kbis datant de moins de 3 mois, et/ou
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers, et/ou
- Extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- Attestation d'assurance Responsabilités Civiles Professionnelle en cours de validité
- Copie recto verso carte identité ou passeport de la personne responsable
- Présentation du candidat ou de l'entreprise (CV, références, historique, justificatif d'identité du candidat)
- Tout document mettant en valeur l'entreprise et/ou ses produits
- Un business plan sur 3 ans
- Derniers bilans comptables (si entreprise existante) ou attestation bancaire de capacité financière
- Attestation de non-faillite
- Toute autre pièce jugée pertinente pour appuyer la candidature

Le porteur de projet devra se rapprocher des chambres consulaires afin d'effectuer les démarches adéquates (création d'un établissement secondaire).

La ville se réserve la possibilité d'accepter ou refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit sans recours d'autre sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères comme :

- La disponibilité de la boutique
- La date de réception de ce dossier
- La diversité de l'offre (par rapport à la boutique et au quartier)
- La qualité des produits et services proposés
- La capacité du concept à attirer des flux

Les candidatures seront examinées par une commission d'attribution composée d'élus, d'agents concernés par la promotion du commerce, d'un représentant des commerçants du centre-ville, du représentant de l'association des commerçants et de représentant des chambres consulaires (CCI, CMA, banque des territoires), d'un représentant de Graines de sol.

Un groupe de travail partenarial est créé avec un représentant des commerces du centre-ville, de l'association des commerçants et la Ville de Givors afin d'échanger sur l'occupation du local et son impact à l'échelle du quartier, de la ville.

Les preneurs seront informés au plus tard 1 mois avant la date d'occupation de la boutique test.

FICHE SIGNALÉTIQUE DU LOCATAIRE*

Nom de l'entreprise :
N° de SIRET.....
N° de répertoire des Métiers :
N° de Maison des Artistes :
(l'un des trois numéros d'identification doit obligatoirement être renseigné)

Nom du contact/gérant/exposant :
Adresse du gérant.....
Téléphone.....
Mail.....
Site internet//.....

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

Description détaillée des produits/ créations vendues :

Gamme de prix des produits :

Pourquoi souhaitez-vous louer La Boutique Test ?

A quelle période souhaitez-vous pouvoir ouvrir votre boutique ?